

Le 9 janvier 2025

# TRAÇAGE MDDA\* : CDS, CDT, LES NOUVEAUX CONTREMAÎTRES?

\*Montées Décalées / Départs Anticipés



Une nouvelle décision anti-opérationnelle, imaginée par les bureaucrates de la DGAC et validée par les signataires du protocole, est arrivée dans les organismes : le traçage des montées décalées et des départs anticipés, désormais sous la responsabilité des CDS et des CDT.

Si la mobilisation d'une partie des ICNA et le travail de l'UNSA-ICNA avaient permis de repousser le projet de création d'un collège des CDS, cette nouvelle mesure, inepte, a pourtant été entérinée lors du deal protocole/badgeuse de mai dernier.

## UNE MESURE BUREAUCRATIQUE EN PLUS D'UNE SURVEILLANCE ACCRUE

Les CDS et les CDT, déjà surchargés de tâches sensibles et complexes, se voient désormais assigner une tâche administrative supplémentaire, le suivi des montées décalées et départs anticipés :

*« Les montées décalées et départs anticipés sont autorisés et tracés par le chef de salle, le chef de tour ou le chef de l'approche et transmises au service. Le contrôleur de la circulation aérienne doit être à jour de toutes ses formalités administratives notamment le remplissage des heures, et de ses obligations opérationnelles notamment la prise en compte des dernières consignes. »*

## MAIS POURQUOI UNE TELLE MESURE ?

Cette volonté de la DSNA intervient pourtant en complément de son dispositif de pointeuse biométrique, censé déjà mesurer l'amplitude des vacations. En ajoutant un traçage supplémentaire, l'administration semble ignorer les véritables contraintes tactiques qu'impose la gestion de la salle.

Le résultat : une charge bureaucratique accrue pour des CDS et CDT, sans le moindre bénéfice pour l'efficacité opérationnelle.

DONC LÀ TU METS SON NOM ET TU SIGNES! ET NOUS APRÈS ON REMPLIT NOS TABLEAUX EXCEL!

ÇA NOUS AIDERA EN CAS D'INCIDENT!



## LA DÉRIVE DE LA JUST CULTURE ET LA LOGIQUE DU BOUC ÉMISSAIRE

Lorsqu'on analyse le traitement des incidents récents, la multiplication des convocations et le détournement de la « Just Culture » qui s'est opérée ces derniers mois, on peut craindre que cette nouvelle mesure ne soit également qu'un moyen supplémentaire pour l'administration de désigner un coupable en cas de problème.

Au moindre incident imprévu – qu'il s'agisse de la fermeture d'un centre, d'une panne des systèmes, de conditions météorologiques dégradées ou de problèmes de régulation –, l'administration pourrait rapidement pointer du doigt un CDS ou un CDT qui aurait libéré un ou des PC, les rendant individuellement responsables des conséquences de l'incident avec le traitement dont elle est capable...

Cette logique de « coupable désigné » ne fait qu'aggraver un climat de pression et de défiance qui ne profitera ni à la sécurité ni à la fluidité du trafic. L'objectif semble clair : se préserver depuis leurs bureaux et se décharger de toute responsabilité.

## UNE NOUVELLE APPROCHE COMPTABLE ET UN CONTRÔLE RENFORCÉ

Derrière la justification opérationnelle, se cache également une logique comptable qui ne laisse guère de doute sur les intentions des managers :

« *Un bilan anonyme des montées décalées et départs anticipés est présenté en CSA compétent chaque année en vue de réévaluer les amplitudes horaires des vacations. Ce bilan inclut une analyse des dépassements de capacité.* »

Les JRH pourront également être concernés par ce bilan (cf note relative à la gestion des récupération) . Quoi d'autre ensuite ?

Ce processus va transformer une mesure administrative en un outil de pression supplémentaire.

## UNE AUTOROUTE POUR LE FUTUR COLLÈGE DE CONTREMAÎTRES ?

Cette décision semble également s'inscrire dans la volonté plus large de la DSNA de renforcer son contrôle hiérarchique.

En imposant ce traçage rigide, la DSNA se rapproche de sa logique de « collège de contremaîtres » dans laquelle chaque action des contrôleurs doit être scrutée, tracée, analysée et demain, sanctionnée en cas d'écart ?

Malgré les alertes lancées par l'UNSA-ICNA, cette mesure a été validée par les signataires du protocole, ce qui soulève une question fondamentale : ceux qui l'ont cautionnée seront-ils prêts à en assumer les conséquences ?

**Cette nouvelle règle de traçage, en l'état, est inacceptable. Elle ne fait qu'ajouter de la surcharge administrative sans améliorer la sécurité ou l'écoulement du trafic.**

**Il est urgent de revenir sur cette décision et de redonner de la souplesse de gestion. Les signataires du protocole doivent prendre conscience des répercussions de cette mesure et rectifier le tir avant qu'il ne soit trop tard.**

### ICNA.JOBS / LE PORTAIL DE LA MOBILITÉ DES ICNA



ICNA.JOBS / LE PORTAIL DE LA MOBILITÉ DES ICNA

- Tous les AVE dès leur parution
- Campagnes de mobilité ou au fil de l'eau
- Recherches géographiques ou fonctionnelles
- Notifications personnalisées pour ne rien rater

 [icna.jobs](#)



### ICNA.HELP / SE SIGNALER POUR ÊTRE AIDÉ



ICNA.HELP / SE SIGNALER POUR ÊTRE AIDÉ

- Accompagnement mobilité
- Évolution de carrière
- Questions médicales
- Refus administratif
- Procédure disciplinaire

 [icna.help](#)

Des experts à votre écoute, qui vous conseillent et vous aident à faire valoir vos droits, au quotidien comme en cas de coup dur.

### ICNA.WIKI / L'ENCYCLOPÉDIE DES TEXTES DE RÉFÉRENCE



ICNA.WIKI / L'ENCYCLOPÉDIE DES TEXTES DE LA PROFESSION

Besoin de retrouver un texte précis ?

- Tous les textes de référence
- Classement par thème
- Recherche par mot-clé

 [icna.wiki](#)



**ICNA, informez-vous, rejoignez-nous**

Notre site : [www.icna.fr](http://www.icna.fr) | Nous contacter : [unsa@icna.fr](mailto:unsa@icna.fr)